

Demande suite à changement de patron

Par roman1101, le 18/11/2013 à 10:30

Bonjour,

Voilà, j'avais 2 boulots à temps partiel (un à 125h pour une boite de sécurité privé et l'autre à 38h en tant que manutentionnaire dans une pharmacie). La boite de sécurité avait la pharmacie en tant que client (dont je faisais la surveillance).

Depuis juin 2013, le patron de la pharmacie me parle de m'embaucher à temps complet (tout d'abord pour de la manutention, puis pour faire de la surveillance et de la manutention).

En octobre, j'ai démissionné de la boite de sécurité,car ça ne se passait vraiment pas bien, du coup le patron de la pharmacie a arrêté son contrat avec la boite aussi.

Il veut enfin me faire signer mon CDI à temps complet en faisant 25h de surveillance et 8h de manutention.

Mais on me suggère de ne pas accepté car si la boite de sécurité viens à le savoir, elle peut attenté une action aux prudhommes pour concurrence déloyale.

_Je voulais savoir ce que je pouvais faire, et quel serait le mieux???

_Peut-il me faire faire de la surveillance sans passé par une boite de sécurité privée???

_Au niveau du renouvellement de la carte professionnelle,cela ne va pas bloqué la demande si je ne suis pas dans une boite de sécurité????

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement

Par P.M., le 18/11/2013 à 13:39

Bonjour,

Il faudrait savoir si votre contrat de travail prévoyait une interdiction de vous faire embaucher par un client et si le contrat commercial du pharmacien avec l'entreprise de sécurité comportait une clause empêchant l'embauche d'un salarié qui lui avait été détaché... Pour les autorisations concernant l'activité de la sécurité pour son propre compte et le renouvellement de votre carte professionnelle, je vous conseillerait de vous rapprocher de

l'autorité compétente qui devrait être la Préfecture ou directement le Ministère de l'intérieur...

Par roman1101, le 19/11/2013 à 10:57

Merci de votre réponse

J'appellerais la préfecture pour en savoir un peu plus.